



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 mars 2023 de 20h00 à 21h36
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Présidente	M. de Terwangne	x		
Vice-Président	X. Henauer	x		
Secrétaire	R. Lima	x		
Conseillers municipaux	D. Bourbala	x		
	Siège du parti Le Centre – en attente de désignation		x	
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	P. Dubath	x		
	J. Diaz	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	J. Marquis	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi		x	M. Croubalian
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	E. Schmied	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	O. Enhas	x		
Vice-Maire	C. Lambert	x		
Conseillère administrative	J. Tchamkerten	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2023
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
 - a. D22 Crédit d'étude de CHF 270'000.- destiné à l'élaboration du Plan Directeur Communal
 - b. D 26 Radiation d'une servitude de canalisation - PLQ Val de Travers
6. Motions
7. Résolutions
8. Questions
9. Pétitions
10. Communications du Conseil administratif
11. Communications des membres du Conseil municipal
12. Hommage à Mme Laetitia Monnot-Crespi, membre du Conseil municipal démissionnaire
13. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Elle salue M. C. Séchaud, Secrétaire général et Directeur de l'administration, ainsi que la presse et le public.

Mmes Monnot-Crespi, excusée, est remplacée par M. Marcel Croubalian, membre suppléant.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les demandes de modifications de l'ordre du jour suivantes sont apportées à l'ordre du jour :

- a. Report du point 12. « Hommage à Mme Laetitia Monnot-Crespi, membre du Conseil municipal démissionnaire » demandé par M. Marquis.
- b. Ajout de la prestation de serment de M. Pierre Dubath, nouveau membre du Conseil municipal (accepté à l'unanimité – 25 votants)

3. PRESTATION DE SERMENT DE M. PIERRE DUBATH, NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal prend acte du serment de M. Pierre Dubath, nouveau membre du Conseil municipal, élu sur la liste des Vert.e.s.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2023

M. Conus prend la parole concernant le point 13.4 (page 23) :

« Concernant l'annonce faite par M. Lambert au sujet du projet d'extension de la plage de Port-Choiseul, je cite: Une séance du groupe de travail a lieu prochainement pour lancer l'étude du projet et avancer sur sa réalisation. Ma question a été mal interprétée : il s'agissait de savoir si les propriétaires des deux petites parcelles d'enrochements donnant sur le lac, semblant poser tellement de problèmes administratifs, allaient être conviés à cette séance.

M. Conus prend la parole :

« J'ai lu dans le règlement du Conseil municipal que la personne en charge de la supervision du procès-verbal provisoire est le secrétaire du Bureau. En cas d'absence de ce dernier, comme c'était le cas lors du dernier Conseil municipal, qui est-ce qui le remplace ? Cette question est essentielle car il apparaît à la lecture du procès-verbal provisoire de la séance du 13 février dernier, qui nous est soumis pour approbation, que de nombreux échanges ne sont pas retranscrits. Madame la Présidente pourrait-elle expliquer le processus de validation du procès-verbal du Conseil municipal ? »

La Présidente indique que l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal se fait en séance plénière. Tout ce qui a été dit en séance plénière est retranscrit dans le procès-verbal. Tout ce qui n'est pas communiqué en séance plénière n'est pas retranscrit dans le procès-verbal.

M. Conus indique qu'il manque un bon nombre de prises de paroles dans le procès-verbal qui a été soumis. Il demande que soit retranscrit le verbatim des prises de paroles respectives. Il propose à cet effet de repousser le vote de l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 février 2023 à la prochaine séance.

M. Conus précise qu'il manque :

- toutes les explications de M. Lambert concernant la prise de décision rapide de la diffusion du communiqué de presse (Nous nous sommes réunis rapidement avec Mme Enhas...)
- la phrase prononcée par M. Lambert selon laquelle il rappelle régulièrement à son entourage qu'il faut attendre la fin des procédures avant de communiquer, afin de ne pas envenimer la situation...
- la citation par M. Lambert des noms des médias ayant reçu le communiqué de presse, et surtout sa manière de ne pas considérer Téléversoix comme un média
- sa question posée à M. Lambert au sujet de la non diffusion du communiqué de presse auprès du journal "Le Temps", qui n'a pas obtenu de réponse.

M. Conus demande le report du vote de l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 13 février courant.

La Présidente se dit étonnée des propos de M. Conus. Après rapide discussion, le Bureau approuve la demande de report de l'approbation du

procès-verbal du 13 février 2023 de M. Conus. La Président soumet au vote du Conseil municipal le report de l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 février 2023.

Vote : *Le report de l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 février 2023 est accepté par 22 oui, aucun non et 3 abstentions (25 votants).*

M. Diaz demande des explications concernant le processus de transmission pour relecture du procès-verbal.

La Présidente indique que la procès-verbaliste lui transmet le projet de procès-verbal pour relecture et correction si besoin. Le procès-verbal est ensuite publié sur l'Extranet le vendredi, 10 jours précédant la séance plénière.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1. La Sérénade au Maire aura lieu le 15 juin 2023.

5.2. La date du vote de la composition du prochain Bureau du Conseil municipal est fixée au 3 avril 2023. La Présidence sera assurée par le parti socialiste ; la Vice-Présidence sera assurée par le PLR ; le/la secrétaire sera membre du parti du PDC ; un 4^e membre sera issu du parti des Vert.e.s. La Présidente invite les partis à en discuter au sein de leurs groupes respectifs.

5.3. Le Bureau a reçu un courrier de la démission de Mme L. Monnot-Crespi au 31 mars 2023.

5.4. La visite de l'Aéroport de Genève a été fixée au 20 avril 2023 entre 17h00 et 20h00. Des informations suivront ultérieurement.

5.5. Le courrier d'un citoyen versoisien concernant les places de parking en zone blanche au chemin Jean-Baptiste Terray a été traité par le Conseil administratif en collaboration avec le service de l'urbanisme.

5.6. La sortie du Conseil municipal dans le canton de Fribourg aura lieu le 29 avril 2023. De plus amples détails seront transmis lors de la séance du 3 avril 2023.

6. DELIBERATIONS

a. D22 – Crédit d'étude de CHF 270'000.- destiné à l'élaboration du Plan Directeur Communal

Rapport de majorité de la commission ad hoc (PDCOM)

Mme Schneckenburger prend la parole :

« Versoix, comme toutes les communes, est dans l'obligation de réaliser un nouveau Plan directeur communal afin de nous mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal, qui lui-même a été accepté par la Confédération. Ce document devrait être rendu d'ici fin 2025. La commission ad-hoc récemment créée, va travailler d'arrache-pied pour tenir ce délai très court.

Ce plan vise donc à développer la vision territoriale de notre commune : infrastructures, communications, zones de constructions, activités commerciales, sportives, sociales etc.

Il inclut également les thématiques énergétiques, environnementales, paysagères et bien d'autres.

Afin de réaliser ce travail nous devons nous adjoindre une équipe de mandataires qualifiés. Un cahier des charges a été réalisé afin de recruter le meilleur bureau.

Suite à une procédure sur invitation aux marchés publics, 4 entreprises ont répondu à notre offre et ce sont les urbanistes du bureau ACAU qui ont été retenus. Leur projet a surpris notre Conseil administratif par sa connaissance du terrain versoisien.

Effectivement on pensait que ACAU n'avait jamais travaillé chez nous, en fait, ce bureau avait réalisé l'étude pour une route d'évitement du Bourg, qui devait passer derrière l'entreprise Favarger et se poursuivre le long de la gare, là où maintenant, on imagine faire passer une Voie Verte...

Nous nous réjouissons donc de savoir que nos interlocuteurs connaissent déjà un peu le terrain.

C'était en 1983, autant dire... il y a longtemps ! Versoix a bien changé depuis, la route d'évitement n'a pas été réalisée, mais nous espérons que le groupement ACAU nous aidera mener à bien ce gros travail qui nous attend, au moins jusqu'à la fin de cette législature.

Le montant du crédit d'étude de CHF 270'000.- a donc été accepté à l'unanimité en commission ad-hoc et nous invitons le CM à en faire de même.

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie

M. Foster prend la parole :

« Lors de sa séance du 9 mars 2023 la commission FAE a étudié cette demande de crédit.

La mise en conformité de notre plan directeur communal avec le plan directeur Cantonal 2023 est une obligation, voir la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Toutefois des membres de la commission s'inquiètent sur le programme :

- Nous sommes en retard, le plan directeur cantonal a été approuvé par la Confédération le 10 janvier 2021, alors deux ans déjà perdus.
- Le délai pour la mise en conformité est normalement de 3 ans à partir de la date d'approbation par la Confédération, alors il faut déjà penser à une dérogation.
- Cette législature se termine en 2025 et si on n'arrive pas à voter le nouvel plan directeur communal lors de cette législature on risque un vote par un Conseil municipal dont tous les membres n'ont pas suivi ce dossier aussi important que complexe.

Madame la Présidente, le message propose un calendrier intentionnel avec l'adoption par le Conseil municipal en automne 2025, donc déjà par la nouvelle législature.

Des membres de la commission ont exprimé leur fort souhait que le calendrier puisse être accéléré avec l'adoption par le Conseil municipal au printemps 2025, et encouragent l'administration et la commission ad hoc concernée de faire de leur mieux afin de respecter ce souhait.

A la suite de ses discussions la commission a voté ce crédit d'étude à l'unanimité des membres présents et invitent les membres de ce Conseil municipal à le voter avec le même souhait que la nouvelle version de notre plan directeur Communal puisse être adoptée lors de cette législature.

Merci Madame la Présidente ».

Discussion

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet le crédit d'étude au vote du Conseil municipal.

Délibération

D 22

Crédit d'étude de CHF 270'000.- destiné à l'élaboration du Plan Directeur Communal

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 11 janvier 2023, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 7 février 2023,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et économie du 9 mars 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 25 oui, 0 non et 0 abstentions,

1. De procéder à une étude destinée à l'élaboration du Plan Directeur Communal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 270'000 destiné à cette étude.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 270'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.

b. D26 – Radiation d'une servitude de canalisation - PLQ Val de Travers

Rapport de majorité de la commission aménagement et travaux

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Les autorisations de construire relatives au PLQ Val-de-Travers (où se trouvaient le garage et le pub) ont été délivrées. Pour permettre aux travaux d'aller de l'avant, une servitude de canalisation doit être radiée. En effet, celle-ci n'a plus de raison d'être du fait que la canalisation existante à l'époque a été reconstruite à un autre endroit, rendant ladite servitude inutile.

Cette opération de radiation n'occasionne aucune dépense pour la Ville de Versoix.

Lors de sa séance du 28 février, la commission aménagement et transports a approuvé la radiation de la servitude de canalisation au profit de la Ville de Versoix du PLQ du Val-de-Travers à l'unanimité des 9 membres présents. »

Il n'y a pas de rapport de majorité de la commission finances, administration et économie (aucun montant financier à voter).

Discussion

La parole n'est pas demandée et la Présidente soumet l'objet au vote du Conseil municipal.

Délibération

D 26

**Radiation servitude de canalisation au profit de la ville de Versoix
PLQ Val de Travers**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif dans sa séance du 24 février 2023, qui décrit la nécessité de radier la servitude d'une canalisation dans le cadre du PLQ Val-de-Travers,
vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 28 février 2023 ;

conformément à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal ;
le Conseil municipal

D E C I D E

par 24 oui, 0 non, 0 abstention et 1 récusation

1. D'accepter la radiation de la servitude de la canalisation constituée au profit de la Ville Versoix (RS 16796) de la parcelle no 703.

2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes nécessaires.

7. MOTIONS

Néant.

8. RESOLUTIONS

Néant.

9. QUESTIONS

- a. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Conus du 13 février 2023 relatives aux documents ayant servi à calculer la consommation des panneaux led.

Mme Enhas prend la parole :

« Pour calculer la consommation des panneaux LED, l'administration s'est basée sur les données de consommation du fournisseur qui indique une moyenne de 280 W / m². Sur cette base, la consommation est calculée en fonction du nombre de m². Nous avons pour le panneau de la route de L'Etraz, 5 m², les trois autres panneaux mesurent chacun 3 m². Le dernier élément dont il est tenu compte est la durée quotidienne de 6h00 du matin jusqu'à 22h00 le soir. »

- b. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Leiser du 13 février 2023, relative à la procédure utilisée par les ressources humaines de l'administration pour répondre aux personnes dont la candidature n'est pas retenue.

Mme Enhas prend la parole :

« La réponse est systématiquement transmise à tout candidat lorsque les postes sont ouverts et que les candidatures sont transmises selon les canaux prescrits. Le service des ressources humaines utilise les outils d'une plateforme spécialisée pour l'emploi. Dans les autres cas une réponse est transmise par courriel. Je vous rends attentifs au fait que les courriels envoyés de cette manière peuvent être considérés comme des spams qui parfois sont classés comme tels. D'où l'importance pour les personnes qui postulent d'aller consulter régulièrement cette rubrique de leur messagerie.

Les candidatures spontanées ne font pas l'objet d'un traitement comme cela est évoqué sur le site internet de la commune. Afin de simplifier, le Conseil administratif a modifié la méthode de réponse qui intègre directement dans l'accusé de réception une phrase qui indique « Sans nouvelles de la part du service des ressources humaines dans un délai de 3 semaines, le candidat est invité à considérer que son dossier de candidature n'est pas retenu pour la suite de la procédure de recrutement ».

M. Leiser adresse ses remerciements et sa reconnaissance à Mme Enhas pour avoir pris la peine de répondre rapidement à sa question, contrairement à d'autres questions dont il faut parfois attendre la réponse plusieurs mois. Sans vouloir polémiquer, il garantit à Mme Enhas que les spams ont été contrôlés et que sur 4 postes ouverts récents, cette procédure n'est pour 4 personnes pas respectée. Il entend la procédure mais constate que dans les faits les choses ne se passent pas comme ça. Il rend Mme Enhas attentive à cette constatation et espère, maintenant que le lièvre a été levé, qu'une attention toute particulière va être portée ces prochains mois par l'administration. Il ose espérer que cela sera corrigé. Il souligne l'importance pour l'image de Versoix que la théorie soit bien appliquée.

M. Diaz indique qu'il connaît personnellement une personne qui a postulé à un poste de cadre et n'a pas reçu de réponse. Il trouve cela lamentable.

- c. Question orale de Mme Chaudieu qui demande, concernant les procédures judiciaires engagées contre Vigousse :
- s'il ne serait pas grand temps de mettre un terme à toutes ces procédures judiciaires engagées contre Vigousse ;
 - si les sommes considérables d'argent gaspillées en frais d'avocats ne pourraient pas être mieux dépensées ;
 - s'il est moralement acceptable et légitime que les contribuables versoisiens payent.

Mme Chaudieu prend la parole :

« Ici, dans cet hémicycle, je tiens à remercier le journal le Temps et le journal Vigousse qui ont fait leur travail en parlant de cette parole invisibilisée par les deux canards présents au CM à savoir La Tribune et Versoix-Région qui n'ont pas relayé dans leurs articles la parole de Jolanka Tchamkerten concernant le communiqué de presse à l'origine de l'article publié dans la Tribune de Genève du 10 août 2022 ». Y aurait-il d'ailleurs un rapport avec les oublis relevés dans le PV du Conseil municipal ?

Pour rappel Mme Tchamkerten a dit :

« Pour être tout à fait claire, je me dois de préciser que je me désolidarise de cette réponse. En effet, dans ce cas, comme dans d'autres, mise devant le fait accompli, je n'ai été consultée ni sur la pertinence de publier un communiqué de presse, ni sur le contenu, ...»

Pour la suite du propos in extenso, vous reporter au PV public de la séance du 13 février dernier.

Nous regrettons vivement l'impasse sur ces propos importants. Conséquemment est aussi oblitérée la rupture de collégialité dont est responsable la majorité du CA, c'est-à-dire 2 personnes ! et atteste aussi d'une maltraitance inacceptable envers la minoritaire Jolanka Tchamkerten. »

La Présidente demande à Mme Chaudieu de préciser sa question.

Mme Chaudieu reprend la parole :

« Ma question :

- Ne pensez-vous pas qu'il serait grand temps de mettre un terme à toutes ces procédures judiciaires engagées contre Vigousse ? Que les plaignants aient l'humilité de reconnaître leur fausse route et leur faux procès afin que l'on sorte de ce conflit coûteux et stupide.
- Ne pensez-vous pas que les sommes considérables d'argent gaspillées en frais d'avocats pourraient être mieux dépensées ?
- Reste la question essentielle : est-il moralement acceptable et légitime que les contribuables versoisiens payent? »

Mme Enhas prend la parole :

« Le Conseil administratif a bien compris que vous n'est pas contente de ce qui se passe. A chaque Conseil municipal il y a des interventions sur le même sujet. Nous avons apporté des réponses sur les différents points que vous relevez. Nous n'apporterons pas de réponse complémentaire à ce sujet. Le Conseil administratif a suffisamment communiqué. Par ailleurs à chaque procédure judiciaire, nos avocats proposent de mettre fin aux procédures, ce qui est refusé par la partie adverse. »

M. Riat prend la parole :

« Je rebondis sur les propos de Mme Chaudieu qui relate des faits du dernier Conseil municipal qui n'ont pas été rapportés correctement dans le procès-verbal. La Tribune de Genève relate dans 99 % du temps les faits qui se déroulent en séance plénière du Conseil municipal. Comme par hasard, il constate qu'aucun article n'est paru pour la séance du mois de février. Dans le Versoix Région, plus de la moitié des informations considérées comme importantes pour certains Conseillers municipaux, n'ont pas été relatées. J'aimerais que l'on prenne en compte ce qui vient de se dire par Mme Chaudieu. »

La Présidente en prend note.

M. Lambert prend la parole :

« Laissez la presse faire comme elle veut. Il ne faut pas s'indigner s'ils ont de temps en temps autre chose à mettre dans le journal. »

Mme Chaudieu prend la parole :

« Il ne faudrait pas confondre liberté de la presse et censure. »

Afin de clarifier la situation, la Présidente demande à M. Conus de lui communiquer ses doléances concernant les écrits manquants. Elle relit le procès-verbal mais ne peut inventer des paroles qu'elle ne lit pas lors de la relecture du procès-verbal. Elle tiendra compte des remarques de M. Conus lorsqu'il lui dira ce qu'il manque.

M. Conus se dit surpris des propos de Mme la Présidente. Il confirme avoir entendu des propos comme la majorité de ses collègues que la Présidente ne semble pas avoir entendus.

La Présidente rappelle qu'elle reçoit le procès-verbal en général 3 semaines ou plus après la séance. Elle n'a pas une mémoire qui retient mot pour mot les propos énoncés en séance.

M. Conus indique que beaucoup de phrases qui ont été prononcées ne sont pas restituées. Il demande si un enregistrement existe.

La Présidente confirme qu'elle va faire appel à cet enregistrement. Elle demandera à Mme la procès-verbaliste de revoir le procès-verbal mais ne peut pas faire plus. Elle demande à M. Conus de lui communiquer par courriel les points manquants afin qu'elle puisse vérifier leur retranscription.

M. Conus comprend que Mme la Présidente lui demande de faire le travail des autres.

La Présidente indique qu'elle ne peut pas inventer des choses. Elle demande une levée de séance.

La Présidente indique qu'elle s'arrangera avec Mme la procès-verbaliste.

En réponse à une question d'un Conseiller municipal : « la séance est-elle levée ? », la Présidente indique que la séance reprend.

- d. Question orale de M. Lima qui demande, concernant la vélostation, combien d'abonnements annuels et mensuels ont été conclus depuis son inauguration et quelles sont les mesures et engagements pris afin de dynamiser les activités de cette vélostation.
- e. Question orale de Mme Schneckenburger qui demande, constatant que la haie de la maison de l'ancienne Aumônerie a été entièrement rasée, quelle est la politique de la commune face à la biodiversité et qu'en est-il du respect des locataires et des contrats.

Mme Schneckenburger prend la parole :

« La semaine passée, de passage par Ecogia, j'ai constaté que la haie qui entoure la maison de l'ancienne Aumônerie, a été entièrement rasée à 15 cm du sol. Quel choc !

Il s'agissait d'une haie de charmilles ou de hêtres de plus de 100m de long, dense et fournie qui se trouve en plein champ, autant dire, un habitat 4 étoiles pour la petite faune, les insectes et les oiseaux.

Ici, on parle de recépage, il faut redonner de la vigueur à ces plantes qui étaient toutefois en parfaite santé.

Que deviendra de cette haie maintenant, sachant qu'elle va avoir besoin de beaucoup d'eau pour redémarrer et que ce sont les locataires qui devront s'en charger ?

Il se pourrait bien toutefois qu'il ne s'agisse pas vraiment de ça, mais plutôt d'un litige avec les locataires au sujet de la taille de cette haie.

J'ai donc 2 questions :

Quelle est la politique de la commune face à la biodiversité ? Le canton incite à planter des haies, autre que thuya ou Laurelle à coup de subventions, et à VERSOIX on massacre une haie magnifique qui va mettre au minimum 2 à 3 ans avant de pouvoir à nouveau accueillir ses occupants ?

Et qu'en est-il du respect des locataires et des contrats, ?

Effectivement, un courrier datant de la même époque que le bail confirmait que, suite au questionnement du locataire, la commune se chargerait de la taille et de l'entretien de cette haie ?

Est-ce par mesure de rétorsion contre les habitants de la maison qui, suite à l'arrêt de l'entretien par nos services, ne voulaient pas se charger de ce lourd travail, qu'on décide de tout raser ?

Par économie ? On coupe tout, et puis on est tranquille quelques années, plus besoin de tailler ? Sachant toutefois qu'elle devra à nouveau être taillée à moyen terme puisqu'elle longe le ch. d'Ecogia sur une 20^e de mètres.

C'est donc un mauvais calcul car cette intervention aura coûté beaucoup, plus cher qu'une simple taille et elle n'a même pas été faite par le service des espaces verts, mais par un paysagiste !

Je suis fâchée, très fâchée ! de qui se moque-t-on le plus à Versoix, de la nature ou des habitants ? »

- f. Question orale de M. Varonier qui demande, concernant les points de récupération des déchets et le respect du tri des déchets, s'il ne serait pas possible d'empêcher qu'ils empiètent trop sur la voie publique.

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors d'une prochaine séance.

- g. Question orale de Mme Sauter Caillet qui demande où en est la pétition du Collectif Versoix collectif féministe déposée 14 septembre 2020.

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Je viens aux nouvelles concernant l'état d'avancement du traitement de la pétition du collectif féministe versoisien «Versoix égalité»

intitulée « Pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire versoisienne ou genevoise ». Pour rappel, cette pétition a été déposée lors de CM du 14 septembre 2020. Je souhaite savoir où en est le traitement de cette pétition. Quand aurons-nous de nouvelles dénominations de rues et de places à Versoix ?

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors d'une prochaine séance.

- h. Question orale de Mme Schmied qui demande, concernant l'élection du Conseil d'Etat et du Grand Conseil et les éventuelles assemblées stratégiques de délégués qui pourraient empêcher certains Conseillers municipaux de siéger, quelle est la procédure pour déplacer la date du prochain Conseil municipal du 3 avril 2023.

La Présidente signale que lors de l'élection du Conseil d'Etat de la précédente législature, il n'y avait aucun Conseiller municipal excusé à la séance plénière qui suivait l'élection du Conseil d'Etat 1^{er} tour.

- i. Question orale de M. Leiser qui demande, concernant les revenus fiscaux résiduels au niveau cantonal, quelle est la part de ces revenus qui pourrait être dédié à la Ville de Versoix (question retirée par M. Leiser dans un second temps)

Mme Tchamkerten invite M. Leiser à patienter jusqu'à la présentation des comptes en commission des finances qui aura lieu le 30 mars 2023.

- j. Question orale de Mme Chaudieu qui demande, concernant le PDCom de Versoix de 2006, si la prochaine version du PDCom tiendra compte de la voie lacustre permettant de développer les accès publics au lac. Mme Chaudieu prend la parole :

« Je me réjouis que la prochaine mouture du PDCom soit réalisée.

Pour cette intervention, je rappellerai la Fiche de mesure No 6 du PDCom de Versoix de 2006, nommée La Voie Lacustre où il est dit dans les Objectifs qu'il faut (ouvrez les guillemets) «Développer les accès publics au lac et plus précisément:

- La «voie lacustre» désigne un cheminement piétonnier aménagé le long des rives et reliant le quai de Versoix à Port-Choiseul.»

Pour la suite, se référer au document original.

Le Plan directeur des chemins pour piétons propose aussi un cheminement entre le quai de Versoix et la plage de Port-Choiseul .

Question : Peut-on espérer que ces mêmes ambitions soient réitérées dans le nouveau PDCom ? Et qu'elles soient réalisées dans cette décennie ? »

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors d'une prochaine séance.

- k. Question orale de Mme Chaudieu qui demande, concernant l'extension de la plage de Port-Choiseul, pourquoi le projet a été tronqué, devenant un accès au parc seul, la rive étant oblitérée, et jusqu'à quand ; et quand est prévu le vote pour le crédit d'étude mentionné dans la liste des investissements détaillés et proposé pour 2023 ?

Mme Chaudieu prend la parole :

« Je rappelle également les deux motions du 18 juin 2018 et celle du 29 septembre 2020 , la pétition signée par plus de 2000 personnes pour demander l'ouverture des rives et un cheminement le long du lac et qui avait fait un certain bruit ainsi que l'encart commun de mai 2018, où PLR et PDC réunis disent :

«L'entente PLR-PDC propose l'aménagement d'un parc et d'une plage publics sur les terrains à l'abandon de la Grève de Port-Choiseul, ainsi que l'élaboration d'un concept «Versoix-Plage»..... un parc de plus de 8000m2, ainsi que 130m de rivage..... zone bien délimitée.... Maîtrisée et de qualité en matière d'accès au lac pour la population.....».

Question : Le projet a été tronqué, devenant un accès au parc seul, la rive étant oblitérée. Pourquoi et jusqu'à quand ?

Question : - Quand est prévu le vote pour le crédit d'étude mentionné dans la liste des investissements détaillés et proposé pour 2023 ? celui-ci devant comporter l'accès au lac, bien public inaliénable je le rappelle. »

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors d'une prochaine séance.

10. PETITIONS

Néant.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Ornella Enhas, Maire

Cohésion sociale

Les inscriptions au parascolaire pour l'année 2023-2024 se dérouleront du 20 mars au 9 mai 2023 en ligne sur le portail internet www.my.giap.ch à l'aide du compte e-démarches de l'Etat de Genève.

Une ligne téléphonique est à disposition pour les personnes qui n'ont pas accès à internet : 022 304 57 70.

Permanence impôts

Ouverture de la permanence impôts, un service à la population offert pour les personnes à faible revenu. Les personnes intéressées sont priées de

prendre contact avec le service de la cohésion sociale. Tarif établi en fonction du revenu.

Atelier de déclaration d'impôts pour les jeunes de 18 à 25 ans

Organisée par le Groupement des communes de la rive droite du lac, cette prestation s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans et aura lieu le 27 mars prochain de 18h00 à 21h00 à la salle des sociétés à Genthod (sans rendez-vous).

Pass'n'clic

Cette permanence se tient tous les premiers lundis du mois de 15h00 à 17h00 sans inscription à la Maison du Charron, 1er étage. L'objectif est de permettre aux jeunes citoyens de Versoix, Genthod et Bellevue de bénéficier d'un soutien social, d'informations et d'appui dans leurs recherches de formation et d'emploi. Plusieurs professionnels sont présents : Service de la cohésion sociale, Point Jeunes, la FASE, l'Hospice Général ainsi que la Fondation genevoise de désendettement.

Abri PC de Bon-Séjour

La fermeture temporaire de l'abri PC de Bon-Séjour est prévue ces prochains jours. L'Hospice Général est engagé dans une adaptation de la capacité d'hébergement des requérants d'asile. En raison des besoins en constante augmentation, l'Hospice Général a pu obtenir les autorisations pour accueillir les populations issues de l'asile au sens large dans la halle de Palexpo. Ces conditions d'hébergement restent préférables à un logement en sous-sol. L'abri PC de Bon-Séjour reste inscrit dans la planification cantonale à plus long terme et est donc susceptible de rouvrir en fonction des arrivées et des besoins dans le futur.

Le Conseil administratif tient à relever l'excellente collaboration avec les équipes de l'Hospice Général pendant cette brève période d'ouverture qui a permis d'accueillir 18 personnes issue de l'asile.

Manifestations et sports

Le Festichoc aura lieu le week-end des 25 et 26 mars 2023. Le Festichoc, dont l'entrée est gratuite, propose de nombreuses animations dont la plupart sont gratuites durant tout le weekend avec plus de 34 artisans chocolatiers, ainsi que des stands de restauration tenus par 7 associations versoisiennes que nous tenons déjà à remercier. Nous poursuivons notre soutien aux apprentis avec la grande exposition de sculpture dans la salle Lachenal, la remise des prix en présence des maîtres d'apprentissage et des familles. Une nouveauté est à signaler puisque les apprentis tiendront un stand de réalisations en direct de créations chocolatées à déguster sur le site. Le Conseil municipal est invité à l'apéritif officiel qui aura lieu le samedi 25 mars à 11h30. Merci de confirmer votre présence. Nous nous réjouissons de vous retrouver au Festichoc.

Résultats sportifs

L'équipe de Versoix Basket a remporté la coupe genevoise pour la 2^e année consécutive.

Les athlètes du Versoix Athlétisme ont remporté les médailles suivantes :

- Championnats Suisses à Macolin
 - o 1000m. U16 : Théo Mex – médaille d’or
 - o 1000m. U16 : Alessandro Ferro Luzzi – médaille d’argent
 - o 400m. U20 : Bryan Pascal
- Championnats Suisses de cross à Saint-Maurice
 - o Alessandro Ferro Luzzi – médaille d’argent.

Toutes nos félicitations aux sportifs et au club qui accompagne ces jeunes et leur permettent d’accomplir ces exploits !

M. Cédric Lambert, Vice-Maire

Suivi des résolutions R5 et R6

M. Lambert confirme la transmission au Conseil d’Etat des 2 dernières résolutions :

- R5 – Pour un développement de la rive droite raisonné et raisonnable !
Etant donné que les considérants dépassent largement les compétences communales, M. Lambert relève l’importance pour le canton et la commune de travailler de concert.
- R6 – NON aux décharges de Vesancy et des Tattes-de-Bogis
Le Conseil administratif a transmis en annexe de cette résolution une lettre pour faire part des inquiétudes face aux réflexions en cours sur ces nombreuses décharges aux abords de la Versoix. Il s’agit d’une question cruciale de la mise en œuvre des moyens de contrôles des risques directs et indirects de pollution de la Versoix. Le Conseil administratif demande d’avoir une concertation avec les autorités cantonales des cantons de Genève et de Vaud et de France voisine. Le Conseil administratif se tient à disposition du Conseil d’Etat.

Travaux, voirie et espaces publics

Les travaux à la plage de Port Choiseul pour la rampe d’accès à l’eau pour les personnes à mobilité réduite avancent bien. Parallèlement à la mise en place de cette rampe d’accès pour les PMR à la baignade, M. Lambert signale l’élargissement de la grève grâce à un système spécifique permettant que les graviers charriés par le lac augmentent la surface de la grève et donc de la plage. Les travaux devraient être terminés pour Pâques.

Les travaux liés à l’extinction de l’éclairage public en zone villa sont en cours. L’extinction est prévue pour le début du mois d’avril.

Les travaux de réaménagement et de mise à ciel ouvert du bief de Pont-Céard sont en cours et devraient être terminés après Pâques.

Le 16 mars 2023 aura lieu sur le site d’Ecogia la traditionnelle journée de plantation d’arbres avec les écoles primaires de Versoix en collaboration avec le service TVEP.

Promotion économique

Le 16 mars 2023 aura lieu le petit-déjeuner de la promotion économique à 7h45 au Boléro.

Mise à disposition sur le site internet de la commune du compte-rendu des 1ères assises de l'économie locale du 6 décembre 2022. Ce rapport rendu public sera présenté lors du petit-déjeuner de la promotion économique et fera l'objet d'un débat en commission FAE pour distinguer les pistes à développer lors des prochaines séances.

Sécurité

La route de Saint-Loup connaît actuellement une phase de comptage et de mesures de vitesses qui doit permettre par la suite de mettre en place les aménagements provisoires visant à ralentir la vitesse. Suite à une remarque de l'office cantonal des transports sur le non-respect des vitesses dans cette zone à 30 km/h, des mesures complémentaires sont à prévoir.

L'abri pour vélos du chemin de Pont-Céard va être agrandi, doublé et couvert, avec une emprise sur le domaine privé via une négociation avec le propriétaire. Le début des travaux est prévu mi-avril pour une remise en service début mai.

Mme Jolanka Tchamkerten, Conseillère administrative

Compagnie 52 - Sapeurs-Pompiers de Versoix

Remerciements chaleureux à notre compagnie de sapeurs-pompiers qui a été engagée pendant 12 heures l'après-midi et une partie de la nuit du 26 février dernier. Une douzaine d'interventions : chutes d'arbres, de branches, une tôle qui menaçait de s'envoler, barrières de chantier, démontage d'un store qui menaçait de tomber sur la voie publique.

Nouveaux aspirants : Patrick Sebastiao, Michael Formica, David Marcato.

Nominations au grade d'appointés : Yohan Decorvet, Bernardo Notz et Philippe Cibeira.

Retraite : Beat Zeder, qui a été au service de la compagnie pendant plus de 25 ans, délégué à la Caisse de secours de l'arrondissement Rhône-Lac, tient la liste à jour et veille à ce que les bénéficiaires reçoivent leur indemnité.

Démission avec quelques mois d'avance sur sa retraite prévue pour la fin de l'année : Basilio Curvaia qui a passé plus de 28 ans au sein de la compagnie, au service de la population de sa commune. Soucieux de se former et d'être à jour dans ses compétences pour servir au mieux la population, il est nommé caporal en 2003, puis lieutenant en 2008. En 2011 il devient instructeur cantonal et en 2014 il devient 1er lieutenant.

Lors du rapport de compagnie du 30 janvier 2023, il a invité les sapeurs à voir loin et grand. Il est certain que ces mots résonneront longtemps et porteront de nouveaux projets ambitieux.

A tous nous réitérons nos remerciements pour leur engagement et leur dévouement pour la collectivité.

Jeunes Sapeurs Volontaires : dès la rentrée du mois de septembre prochain, la compagnie proposera des activités pour des jeunes entre 12 et 17 ans, garçons et filles, qui ont envie d'apprendre et découvrir les bases du métier de sapeur-pompier. L'idée est d'ouvrir une section Jeunes sapeurs-pompiers, rattachée à la compagnie 52, comme il en existe d'autres rattachées à des compagnies de sapeurs volontaires. Les jeunes seront encadrés par des membres de la compagnie, expérimentés et motivés, qui ont manifesté leur intérêt à transmettre leurs connaissances à la génération

montante. Des activités sportives leur seront proposées en alternance avec des séances d'apprentissage centrées sur le métier de sapeur-pompier proprement dit. Une campagne de promotion sera lancée prochainement et les inscriptions seront ouvertes dès la fin du printemps. Parlez-en autour de vous ! C'est un beau projet qui est susceptible de motiver les jeunes de notre commune.

M. Conus demande des précisions suite aux explications de M. Lambert concernant l'extension de la plage et du parc de Port-Choiseul.

M. Lambert indique que ses explications concernaient la mise en service de la rampe pour les personnes à mobilité réduite. Parallèlement le canton a fait des travaux pour étendre la grève en ramenant des graviers du lac sur la grève en construisant une structure dans l'eau. La rampe PMR a été conçue en même temps que l'agrandissement de la grève de Port-Choiseul. S'agissant de l'extension de la plage, M. Lambert indique que le groupe de travail qui travaille sur ce projet s'appelle pour le moment Fleur d'Eau dans le cadre d'un mandat avec les offices cantonaux.

M. Kapp ressent un certain malaise parmi ses collègues car l'accès à l'eau prévu initialement n'est plus prévu. Il demande des explications. Il souhaite également avoir accès à la prise de position des départements cantonaux.

M. Lambert indique que le département oscille actuellement entre deux positions : pas d'accès direct depuis le parc vs défense par le Conseil d'Etat d'un accès direct aux rives du lac. Une première vision du mandataire dans le cadre d'un diagnostic et d'une étude devrait être remise pour le mois de juin. Une présentation en commission AT pourrait être prévue début septembre. Le Conseil administratif a demandé une clarification.

M. Marquis demande à quel point de l'ordre du jour en est la séance.

La Présidente indique qu'il s'agit des communications du Conseil administratif.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

13. HOMMAGE A MME LAETITIA MONNOT-CRESPI, MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Ce point est reporté à la prochaine séance.

14. DIVERS

14.1. M. Leiser demande s'il serait possible de déplacer la permanence de « Versoix Roule » à l'intérieur de la vélostation. Il relève l'intérêt de dynamiser et faire connaître cette infrastructure.

14.2. M. Leiser aurait souhaité pouvoir en faire une résolution mais pour une question de timing, il se contente d'en faire un point divers. Il invite ses collègues membres de la commission FAE et le Conseil municipal à réfléchir à l'utilisation du boni prévu suite à la clôture des comptes 2022 pour amortir la dette et créer une provision permettant une diminution progressive du centime additionnel.

14.3. Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Les 1 et 2 avril prochains, la « Marche Bleue » passera par notre commune.

La « Marche Bleue », c'est une initiative citoyenne de 4 femmes pour appeler la Suisse à respecter l'Accord de Paris, qu'elle a signé en 2015. En traversant la Suisse romande pour réclamer un plan d'action concret en faveur du climat, cette initiative, portée par les femmes mais ouverte à toutes et à tous, vise à inviter la population à se mobiliser, relever le défi du changement climatique en ayant une vision positive, c'est-à-dire en tenant compte des solutions qui existent et doivent être mises en œuvre. Les solutions sont là. A chacun-e de les mettre en œuvre.

Les marcheuses partiront le 1er avril de la place des Nations, pour arriver le 22 avril à la Place fédérale à Berne.

Les communes traversées - dont Versoix - ont été contactées par les organisatrices. Toutefois, l'organisation de chaque étape est essentiellement du ressort de bénévoles. A ce titre, des bénévoles sont nécessaires pour la première étape qui passera par notre commune, notamment pour l'accueil des marcheuses à Mies.

Toutes les informations, que ce soit pour marcher, pour aider à organiser, pour faire un don, etc. sont disponibles sur le site www.lamarchebleue.ch.

14.4. M. Riat rappelle rappelle l'invitation à la visite du SIS le 5 avril 2023 à 18h30 (se munir de chaussures adéquates, visite interactive ponctuée par un apéritif) dans le cadre de la commission BGPP. Il remercie ses collègues de bien vouloir lui répondre d'ici le lendemain à midi.

14.5. M. Conus signale au Bureau que le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 ne figure pas sur le site de la commune.

La Présidente en prend note et fera procéder, après vérification, au changement.

14.6. M. Leiser indique que lors des assises de la promotion économique, il était question de voir dans quelle mesure il serait possible d'aider les PME au sujet du hacking et de la protection informatique. Il signale à cet effet la formation, de qualité et adaptée aux PME, qu'il a suivie dans le cadre de la Haute Ecole de Gestion. L'idée serait de prendre

contact avec la HEG pour voir s'il serait possible de proposer cette formation aux PME de Versoix sur 2 soirées, par exemple dans le cadre de la promotion économique.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la séance à 21h29.

Parole au public

Deux interventions : une question concernant l'interprétation par le Conseil administratif de l'article 328 du Code des Obligations lié à la protection de la personnalité du travailleur, dans le cadre des procédures judiciaires entamées et une demande relative à la condamnation par le Tribunal administratif de Genève de la Ville de Versoix pour atteinte à la personnalité sur un employé parti à la retraite.

Fin à 21h36.

* * * * *